

Le rôle de la pharmacie dans les affections rhumatismales

(Document original)



Affection rhumatismale et rôle de la pharmacie :

Pour les patients atteints d'une maladie chronique, l'autogestion de la maladie occupe une place importante dans la prise en charge de celle-ci. Pour capitaliser cet avantage, il est tout aussi important d'avoir un contact facilité avec le professionnel de la santé... En cas de questions ou de problèmes en lien avec la santé, la pharmacie est souvent le premier point de contact. Les équipes officinales développent en permanence des services pour permettre le triage, la prise en charge mais aussi la prévention contre les maladies chroniques telles que les troubles rhumatologiques.

Un lieu de compétence :

Lorsque des patients atteints de troubles articulaires viennent demander conseil à la pharmacie, le professionnel se doit de connaître les principaux critères qui distinguent les différents degrés d'atteinte pour une prise en charge optimale. Dans certains cas, le patient sera invité à consulter rapidement son médecin de famille, un rhumatologue ou encore à se rendre dans une consultation sans rendez-vous.

Il faut savoir que le traitement des affections rhumatismales fait habituellement l'objet d'un schéma déterminé. Il est important que le professionnel explique bien au patient le principe et l'objectif du traitement. Il doit lui rappeler que parfois il est nécessaire d'essayer plusieurs médicaments avant de parvenir à stopper ou ralentir la maladie et veiller à ce que les médicaments soient pris régulièrement, y compris lors des phases asymptomatiques.

L'équipe officinale peut aider le patient non seulement en le motivant et en l'encourageant à observer son traitement, mais aussi en l'interrogeant sur d'autres symptômes éventuels qui ne sont souvent pas suffisamment éliminés par le traitement antirhumatismal lui-même et pour lesquels d'autres traitements seraient bénéfiques.

Un lieu de suivi et d'information :

En pharmacie, nous sommes aussi convaincus que certains patients souhaitent bénéficier de méthodes de traitement non médicamenteuses et/ou issues de la médecine complémentaire. Soit parce qu'ils redoutent les effets indésirables des traitements

conventionnels, soit parce qu'ils n'obtiennent pas les résultats escomptés, ou encore parce qu'ils désirent soutenir le traitement conventionnel à l'aide d'autres méthodes de traitement.

Ainsi, outre l'habituelle collaboration interprofessionnelle, nous accordons beaucoup d'importance aux différents moyens auxiliaires (1) non médicamenteux développés en permanence par les autres spécialistes tels que les ergothérapeutes, les physiothérapeutes ainsi que par les patients eux-mêmes. Des moyens qui facilitent les gestes du quotidien des personnes concernées et leur permettent de rester autonomes malgré la douleur, la faiblesse et une mobilité restreinte.

Nous veillons également à trier l'information liée à l'usage de produits dits « naturels » destinés aux patients et obtenues via les différents canaux. Dernièrement, la curcumine traditionnellement employée pour traiter les maladies inflammatoires chroniques est revenue à la mode. Des régimes particuliers ou la consommation de certains aliments comme l'huile de poisson ou complément tel que l'extrait de moule verte pourraient avoir une influence sur l'évolution de la maladie. Notre rôle dans ce cas est de concilier ces différentes informations avec les données issues d'études cliniques afin de conseiller efficacement les patients.

Pour finir et faire écho à l'actualité, l'équipe officinale doit être en mesure de répondre aux questions relatives à la vaccination pour tout patient atteint de rhumatisme. En fait, avant d'instaurer un traitement de fond, l'échange avec le patient doit inclure la vérification du statut vaccinal conformément aux recommandations de la Commission fédérale pour les vaccinations.

Désormais, les patients savent qu'à la pharmacie une offre complète est à leur disposition avec un accès facilité.

Texte rédigé par PharmaGenève

(1) Nous avons également une brochure gratuite à disposition intitulée « **Moyens auxiliaires 2021/2022** ». N'hésitez pas à nous la commander au 022.718.35.55 ou par mail laligue@laligue.ch.



Ligue genevoise contre le rhumatisme (LGR)

Rue Merle d'Aubigné 22
1207 Genève

Téléphone 0041 22 718 35 55
Fax 0041 22 718 35 50

Heures d'ouverture :

Lundi – Mardi – Jeudi : de 14h00 à 17h00

Mercredi – Vendredi : de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

www.laligue.ch

E-mail laligue@laligue.ch

Iban CH97 0900 0000 1200 4967 4

Avec le soutien de :



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX